



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main  
sur demain

Prévoyance

# Taux de cotisation

## CCN des Détaillants et détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie (N° 3224)

Personnel non cadre et cadre

Date d'effet: 1<sup>er</sup> janvier 2022

### 1/ Taux de cotisation du régime de prévoyance

Prévoyance	Cotisation en % du salaire		
	Employeurs	Salariés	Total TA - TB
Décès	0,102 %	0,068 %	0,17 %
Rente éducation OCIRP	0,048 %	0,032 %	0,08 %
Rente Handicap OCIRP	0,012 %	0,008 %	0,02 %
Maintien de salaire	0,23 %	-	0,23 %
Incapacité de travail	0,042 %	0,028 %	0,07 %
Invalidité	0,036 %	0,024 %	0,06 %
<b>Total</b>	<b>0,47 %</b>	<b>0,16 %</b>	<b>0,63 %</b>

### 2/ Cotisation à charge exclusive de l'employeur

Prévoyance	Cotisation en % du salaire
IDR	0,04 % T1 - T2*
Fonds de péréquation	0,04 % T1 - T2*
Paritarisme	0,15 % ST

ST : Salaire Total : masse salariale totale du personnel affilié.

TA : Tranche A : partie de salaire brut limité au plafond de la Sécurité sociale.

TB : Tranche B : partie de salaire brut comprise entre 1 et 4 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale.

T1 : partie du salaire limitée au plafond annuel de la Sécurité sociale, ou salaire total si celui-ci est inférieur au plafond.

\*T2 : partie du salaire comprise entre le plafond annuel de la Sécurité sociale et huit fois ce plafond, limité à 4 fois le plafonds mensuel de la Sécurité sociale.